



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHONE

Commission de suivi des sapeurs-pompiers professionnels logés en casernement

**Procès-verbal de la réunion du
lundi 15 octobre 2012**

Monsieur Bernard CATELON, ouvre la séance à 9 h 30.

(Le Colonel Delaigue procède à l'appel nominal)

Étaient présents :

*** En qualité de représentants de l'Administration :**

- Monsieur Bernard CATELON, président de la commission de suivi des SPP logés en casernement, vice-président du SDIS,
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des Services d'incendie et de secours du Rhône,
- Lieutenant-colonel Alain COLLOT, directeur des ressources humaines,
- Madame Laurence CHENKIER, chef du GAJAM (DAF).

*** En qualité de représentants du personnel désignés :**

- Commandant Patrick CLERC, représentant CGC Avenir secours,
- Adjudant Sammy DIARRA, représentant CGT,
- Sergent Jean-René JACQUET, représentant CGT,
- Sergent-chef Mickaël OUANDIKA, représentant CFTC SNSPP,
- Sergent Benoît WAGNER, représentant CFTC SNSPP,
- Capitaine Guy FROMENT, représentant SUD.

*** Assistaient également à la réunion :**

- Monsieur James GRÉGOIRE, chef du groupement accueil, carrières, paie,
- Commandant Philippe BOURGIN, chef du bureau accueil-logement,
- Madame Magalie CHARDIN, direction des ressources humaines.

• Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint :

- ⇒ Le sergent Jean-René JACQUET est désigné en qualité de secrétaire de séance ;
- ⇒ Le sergent-chef Mickaël OUANDIKA est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

Une fois que le compte rendu est validé. Là il n'y a pas d'éléments confidentiels, souhaitez-vous qu'il soit diffusé ou pas ?

Monsieur CATELON.- Je déclare installée la commission de suivi des SPP logés en casernement.

Avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais quand même bien signifier à tout le monde, on le dit mais les choses vont de soi, que nous allons avoir des éléments individuels confidentiels dans cette réunion, et il est bien entendu que nous aurons une confidentialité totale sur ces éléments. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Maintenant, je suis très heureux de présider cette commission. Nous allons travailler ensemble pour le bien des sapeurs-pompiers, de façon à trouver des solutions suite à la décision du conseil d'administration du SDIS.

Je vous remercie.

Colonel, si vous le voulez, on peut commencer.

Colonel DELAIGUE.- Pour le compte-rendu, nous avons demandé à notre sténotypiste, comme d'habitude, de prendre le compte-rendu. Il faudra définir, peut-être d'ici la fin de la réunion, ce n'est pas forcément d'entrée de réunion, ce que nous en faisons, ce que nous diffusons par rapport à la confidentialité des choses. Il y a deux volets dans la commission : un volet de discussion qui peut faire l'objet, pourquoi pas, mais c'est à nous de le décider, d'un compte rendu diffusable. Et ensuite, les moments où l'on va traiter d'affaires individuelles, là forcément, ce qui peut être dit ne peut pas être mis sur la place publique.

Ce que je vous propose, c'est de faire la commission, mais il faudra qu'à la fin on décide des éléments de compte rendu et de diffusion qui seront faits sur le travail de la commission.

Pour le moment, on fait le relevé, et on décidera ce que nous en faisons. Cela me paraît un point important.

Vous avez un dossier avec un certain nombre de documents par rapport aux points et à la convocation que vous avait fait M. CATELON. Je rappelle que nous avons repris le fait que chaque organisation syndicale présente au CTP, donc CGT, Sud, CGC et SNSPP CFTC, puisse avoir 2 membres dans cette commission. Certains d'entre vous m'ont demandé qu'à cette occasion, ils puissent redéfinir les agents qui viendraient à la commission, car ce n'étaient pas forcément ceux qu'ils avaient désignés auparavant. C'est ce que nous avons fait dans l'invitation, nous vous avons laissé redéfinir les personnes qui pouvaient venir ici, et c'est valable pour les commissions qui suivront. Simplement, il faut faire attention d'avoir une certaine continuité afin de ne pas recommencer à zéro à chaque commission. Mis à part ce détail-là, l'idée est que chaque syndicat présent au CTP soit représenté par deux personnes, à la discrétion de ces organisations syndicales.

Capitaine FROMENT.- Au niveau de Sud, les titulaires devaient être là mais ils ont tous les 2 des problèmes particuliers et ne peuvent pas être là aujourd'hui. Ils seront présents, je pense, lors de la prochaine réunion.

Colonel DELAIGUE.- Pour l'administration, nous vous proposons d'être 4, et nous avons demandé à 3 experts d'être présents. Et il me semble que l'on peut limiter à 2 par organisation syndicale, pour que l'on soit dans un débat pas trop large, mais suffisamment efficace. C'était ainsi que fonctionnait notre commission. Si cela vous convient.

Et nous définirons à la fin de la réunion ce que nous faisons du compte-rendu et les parties que l'on diffuse ou pas en fonction de la confidentialité de certains propos qui peuvent être tenus.

Nous vous avons proposé un ordre du jour en 7 points.

1. Installation de la commission de suivi des SPP logés en casernement

Colonel DELAIGUE.- On peut considérer qu'elle est installée.

Monsieur CATELON.- Oui.

2. Présentation de la cellule d'écoute et d'analyse de la DRH

Colonel DELAIGUE.- Avant de présenter cette cellule, je vous ai remis la note que j'avais signée à l'attention de l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels logés en casernement, qui expliquait qu'il y avait d'une part une cellule d'écoute et d'autre part un dispositif d'ingénierie sociale. Ce que nous vous proposons, c'est que les personnes qui s'occupent de ces dossiers-là vous présentent rapidement où nous en sommes à cet égard.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- La cellule d'écoute et d'analyse de la DRH est vraiment située au sein de la DRH et propose un lieu d'écoute à l'ensemble des logés qui ont souhaité dans un premier temps, suite aux 4 réunions conduites par le directeur, avoir un entretien préalable, et également suite à l'interrogation faite par rapport à la note dont vient de parler le directeur, adressée à l'ensemble des logés.

Les agents sont reçus en entretien individuel par Magalie CHARDIN, ou ensuite par moi-même si nécessaire, pour exposer l'ensemble de leur situation et nous fournir des éléments correspondants à leur situation individuelle, notamment leurs contraintes familiales et autres. Beaucoup d'agents sont d'ailleurs venus avec leur épouse pour partager tout cela et expliquer un peu mieux leurs contraintes familiales.

Il est également important dans le cadre de cette réunion, de leur expliquer quel va être leur devenir au niveau statutaire. D'une part, quand ils deviennent non logés, les éléments financiers qu'ils peuvent

avoir, mais également les évolutions liées à leur cas personnel dans le cadre de la refonte de la filière en termes d'avancement et autres. Nous avons des éléments précis là-dessus que nous pouvons leur communiquer.

L'objectif également de cette cellule d'écoute, au-delà du fait d'identifier les dossiers les plus sensibles qui pourraient ensuite remonter auprès du directeur et à la commission de suivi, est d'assurer la transition avec la commission de suivi et le partenaire extérieur, qui vous sera indiqué juste après.

Cette composition de la cellule d'écoute et d'analyse :

- Moi-même en terme de pilotage, et qui permet d'apporter un premier niveau de réponse à des interrogations qui ont été posées par les agents et certaines problématiques que nous avons déjà pu proposer au directeur et qui ont pu être résolues ;
- Magalie CHARDIN, qui assure l'ensemble des entretiens liés à cette cellule d'écoute et d'analyse. Elle accueille téléphoniquement les agents et les reçoit individuellement ou accompagnés d'une ou 2 personnes quelquefois, et elle réalise à chaque fois des fiches d'entretien, donc un suivi de chaque entretien qui est fait, qui permettra d'assurer le lien avec le prestataire d'ingénierie sociale par la suite ;
- Le commandant Philippe BOURGIN, qui est le référent technique sur le dossier logement au niveau du bureau accueil logement, et qui nous supplée pour l'accueil des agents et les rendez-vous individuels.

À l'heure actuelle, nous avons réalisé 30 entretiens au 15 octobre. Et avant fin octobre, nous en avons 28 prévus. Donc 58 agents qui ont souhaité être reçus par cette cellule d'écoute et d'analyse de la DRH.

Les entretiens se déroulent très bien, c'est très ouvert et chacun peut exposer sa situation du mieux possible et ses problématiques, que nous essayons de résoudre au niveau de la DRH en accord avec le DRH.

Colonel DELAIGUE.- C'est la totalité des demandes à ce jour : 58 demandes.

Certaines ont été faites avant les vacances, au mois de juillet, des personnes qui estimaient que c'était urgent. Et le reste est en train de se faire depuis la rentrée.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Tout à fait.

Colonel DELAIGUE.- C'est Magalie CHARDIN qui est le centre du dispositif avec le lieutenant-colonel Alain COLLOT.

Sergent-chef OUANDIKA.- Sur les 30 qui ont eu un rendez-vous avant le 15 octobre, des solutions ont-elles déjà été trouvées pour ces 30 agents ? Une partie seulement ?

Colonel DELAIGUE.- Pour les 30 personnes reçues aujourd'hui, la nature des réponses qui leur ont été faites les satisfont.

Madame CHARDIN.- Pour certaines situations effectivement, nous avons pu apporter une réponse en termes de ressources humaines, avec notamment une simulation de salaire au 1^{er} janvier 2014. Ces éléments leur permettent de se projeter sur leur situation financière future. Cela leur permet, par rapport à leur banque, d'avoir les éléments nécessaires pour assurer la transition quand ils payeront un loyer.

D'autres sont venus simplement exposer leur situation individuelle, mais n'ont pas de problématique précise en tant que telle qu'ils nous demandent de résoudre. Nous verrons dans un deuxième temps quand ils auront leur simulation de loyer s'il y a un problème ou s'ils peuvent assumer leur loyer sans difficulté particulière.

Colonel DELAIGUE.- On peut venir plusieurs fois ?

Madame CHARDIN.- Il est prévu d'avoir un contact de manière régulière, soit téléphonique, soit en rendez-vous, jusqu'en 2014.

Des personnes ont des problématiques vraiment très précises en termes de régime de travail ou de mobilité, etc., auxquelles on a apporté des réponses ou on est en train d'apporter pour 2013 des réponses concrètes dans la mesure de ce qu'il est possible de faire.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Certaines personnes nous ont dit par exemple que le fait de changer de régime de travail ou de changer d'affectation leur permettrait de résoudre leur problématique. Donc cela a été proposé au directeur, qui l'a accepté chaque fois que c'était possible.

Pour d'autres, le fait de participer à 2 ou 3 encadrements de stage à l'année résout leur problématique. Également, nous l'avons traité en tant que tel.

Et un cas un peu plus particulier a été traité juste pour les vacances.

Colonel DELAIGUE.- Il y avait une problématique, qui a été réglée.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Cela se passe bien sur l'ensemble des entretiens. Les agents sont contents d'être reçus, écoutés, et d'avoir une projection par rapport à leur situation statutaire et par rapport au devenir de leur situation en quittant le logement.

Colonel DELAIGUE.- Pour le moment, il n'y a pas une nécessité de faire une entrevue avec moi directement. Globalement, l'échange DRH, soit au niveau de Magalie CHARDIN, soit au niveau d'Alain COLLOT, a été suffisant aujourd'hui sans que la personne dise : « On n'y arrive pas, je souhaiterais voir le directeur. » On n'a pas encore eu de cas. Si c'était le cas, bien sûr cela ne poserait pas de problème. Mais autant régler les affaires avec ceux qui ont les clés pour les régler avant.

Voilà. C'est une première approche. Aujourd'hui, tous les agents qui ont demandé une entrevue, l'ont eue ou vont l'avoir d'ici la fin du mois.

Nous vous proposerons après une procédure pour voir les dossiers qui doivent être traités. Nous le verrons peut-être dans un deuxième temps.

3. Présentation du dispositif d'ingénierie sociale

Colonel DELAIGUE.- On peut peut-être présenter le deuxième volet, qui n'a pas commencé et qui va commencer : l'ingénierie sociale. Nous attendions justement cette commission, puisque nous avons vu cette personne jeudi dernier, c'est tout récent, elle vient d'être désignée.

Madame CHENKIER.- Nous avons fait appel à un prestataire en ingénierie sociale, spécialisé dans l'analyse des profils économiques des familles dans les cas de reprise de patrimoine, et qui a l'habitude de travailler avec les opérateurs de logements sociaux.

Nous avons procédé à une consultation par voie de marché public. La procédure s'est déroulée de juillet jusqu'à pratiquement aujourd'hui. C'est la société IDÉAL IMMO qui a été désignée, son marché a été notifié la semaine dernière.

Capitaine FROMENT.- Une question technique : quels sont les critères dans le marché public qui ont été mis pour le choix de ce prestataire ?

Madame CHENKIER.- 60 % sur critères techniques et 40 % sur le prix.

Colonel DELAIGUE.- C'est la commission des achats adaptés.

Monsieur CATELON.- C'est la commission que je préside.

Madame CHENKIER.- Le cahier des charges : en valeur technique, sur 60 % : un premier item, sur 20 points : moyens humains affectés à la mission. Nom, expérience et références.

Capitaine FROMENT.- C'est-à-dire ?

Madame CHENKIER.- Y a-t-il une personne désignée pour la mission, qui sera durant toute la durée de la mission le correspondant ? Aura-t-il un portable joignable ? Les familles pourront-elles le joindre etc. ? A-t-il de l'expérience ? A-t-il déjà travaillé dans des cas similaires ? Etc.

Second item, sur 20 points : méthodologie proposée pour la réalisation de la mission : comment compte-t-il s'y prendre ? A-t-il déjà une méthode ? Etc.

Troisième item, sur 10 points : description des supports d'enquête et modèle de fiche individuelle. On lui demandait déjà de nous fournir les fiches et la façon dont il va travailler, et ce qu'il pourra transmettre après aux opérateurs de logements sociaux. Les opérateurs de logements sociaux récupèrent ces fiches pour faire leurs dossiers.

Et 10 points sur l'échéancier détaillé de la réalisation de la mission, avec un calendrier précis, mois par mois.

Et le reste, 40 % sur le coût.

Capitaine FROMENT.- Vous pourrez nous transmettre les critères ?

Madame CHENKIER.- C'est ce que je viens de vous dire.

Capitaine FROMENT.- Oui.

Madame CHENKIER.- Vous voulez une photocopie ?

Capitaine FROMENT.- Oui.

Colonel DELAIGUE.- On peut le transmettre ?

Madame CHENKIER.- Oui. En général, c'est en appel d'offres, mais pas de souci.

Capitaine FROMENT.- Il y a eu un rapport de la commission ?

Madame CHENKIER.- Tout à fait, pas de problème.

Colonel DELAIGUE.- Nous le transmettrons à l'ensemble des membres de la commission.

Madame CHENKIER.- Aucune difficulté.

Je vous ai mis le montant de la mission.

Le calendrier d'intervention : cette personne va intervenir de cette semaine à fin janvier, avec plusieurs phases : quelques jours d'étude préalable et de communication. Ensuite, une phase d'enquête. Puis une phase d'analyse. Enfin, une phase de diagnostic.

Je crois qu'un premier rendez-vous est déjà prévu avec les services des ressources humaines pour mettre au point le système de contact, comment il va contacter les agents.

Colonel DELAIGUE.- Sur ce point-là, je vais reprendre la note que j'avais faite.

Il est important que tous les membres de la commission aient bien compris qu'il y a un double système :

Une possibilité, qui n'est pas une obligation, d'écoute interne, parce qu'il y a des problèmes internes, des problèmes de salaire, des problèmes de carrière, des problèmes de temps de travail. Un certain nombre de choses qui sont propres aux ressources humaines. Et l'on s'aperçoit, c'était le premier volet, que l'on a souvent déjà une gamme de solutions qui se dégage là-dessus.

Et le deuxième volet, c'est l'ingénierie sociale.

Cette mission d'ingénierie sociale a un caractère obligatoire dans certains cas, et un caractère facultatif dans d'autres. C'est ce que j'ai écrit dans la note adressée aux logés : tous les agents qui envisagent éventuellement de rester dans leur logement en louant à l'organisme qui acquerra les immeubles, ont l'obligation d'être audités par cet organisme d'ingénierie sociale. C'est ainsi que travaillent tous les organismes de logement aidé. En fait, ils ne traitent pas les affaires directement, ils prennent ces personnes-là qui sont dans leur métier, c'est de l'ingénierie sociale. Ce sont eux qui, après des questionnements sur la situation familiale des personnes en termes économiques, etc., font l'interface

avec l'organisme de logement social. Et notamment, ce sont eux qui donnent les éléments à l'organisme de logement pour définir les éléments liés au loyer.

Cela veut donc dire, et il faut être bien clair, que toutes les personnes qui aujourd'hui envisagent éventuellement de rester dans leur logement, même si finalement elles choisiront de ne pas le faire, doivent impérativement faire l'objet d'un rapport de cet élément de diagnostic et enquête socio-économique.

Maintenant, et nous en avons parlé avec Monsieur CATELON, ce que le SDIS propose, c'est que si les personnes qui ne souhaitent pas rester dans leur logement, veulent avoir cette audition, elles le peuvent. Ce n'est pas une obligation.

C'est obligatoire si on envisage de rester. C'est facultatif, si par exemple quelqu'un dit : « J'aimerais bien que l'on voie... ». Car cette personne va dire : « Vous pouvez avoir droit à l'APL, etc. ». Il va définir tout un ensemble de choses liées au logement. Ce n'est pas notre métier, à nous. Ces agents-là ont l'habitude de savoir en fonction des revenus, etc., ils demandent un certain nombre de documents, et disent : « Vous pouvez avoir droit à ceci et cela ».

Bien évidemment, on offre la possibilité à tous ceux qui le veulent, même s'ils ne restent pas dans les logements aidés, dans les logements sociaux, de pouvoir bénéficier de cette enquête. Mais ce n'est pas obligatoire.

Par contre, s'ils souhaitent rester, ça l'est.

Adjudant DIARRA.- Quand on dit : rester dans le logement, c'est rester chez le futur bailleur social et non dans le logement qu'ils occupent actuellement ? Cela se pourrait que le futur bailleur social dise : « Ce site-là demande trop de travaux, je vais le supprimer ou le réhabiliter entièrement. On sera obligé de bouger les familles » ?

Colonel DELAIGUE.- Un peu les deux. Tout cela n'est pas complètement arrêté, mais le 1^{er} janvier, les agents restent dans leur logement. Après, dans la relation avec le bailleur, il peut y avoir à un moment donné des propositions, des modifications par rapport à des travaux à faire, qui doivent être faits en site occupé ou pas. C'est un deuxième volet.

Adjudant DIARRA.- C'était l'un des argumentaires dans la cession des logements en casernement.

Colonel DELAIGUE.- Le 1^{er} janvier, tout le monde reste là où il est.

Capitaine FROMENT.- Au 1^{er} janvier 2014, tous les agents qui sont dans leur logement restent dans leur logement.

Colonel DELAIGUE.- Tous ceux qui le souhaitent. En payant un loyer et en ayant un bail avec l'organisme qui sera propriétaire des immeubles.

Commandant CLERC.- La variable d'ajustement en ingénierie, c'est le coût en fait. C'est la contrepartie qu'il devra verser et le contrat qu'il aura avec le bailleur ?

Colonel DELAIGUE.- C'est un problème fort complexe. Il y a à la fois ce que gagne le ménage, les revenus du ménage, son endettement. Là on n'est pas du tout sur l'agent, on n'est plus dans une relation agent mais dans le ménage. Donc un foyer, qui a des revenus, qui a des dettes, qui a droit à des aides ou pas, qui demain, en fonction de sa situation, sera classé, puisque a priori il y a 4 catégories de classement dans les logements aidés, dans l'une des 4, etc.

Tout un dispositif complexe. Le logement, c'est un métier à part entière. Donc cet organisme est là pour auditionner, demander des documents d'Untel et Untel, pour pouvoir préparer le dossier qui va définir notamment le loyer et un certain nombre d'aides.

Capitaine FROMENT.- On a bien compris qu'en fonction de la situation sociale du foyer, il y aura des études qui vont déboucher sur des loyers différents. Y a-t-il d'autres critères qui entrent en compte là-dedans pour la détermination du prix du loyer ?

Colonel DELAIGUE.- La famille, tous les éléments.

Capitaine FROMENT.- En dehors de la situation sociale ?

Colonel DELAIGUE.- Non.

Madame CHENKIER.- Je ne connais pas les critères très précis des opérateurs de logements sociaux.

Capitaine FROMENT.- Qui les connaît ? Moi je ne les connais pas.

Madame CHENKIER.- Le prestataire les connaît.

Colonel DELAIGUE.- C'est d'ailleurs pour cela que c'est un métier à part entière. Et les organismes de logements sociaux, chaque fois qu'ils font une restructuration urbaine, prennent systématiquement un organisme comme celui-là, dont c'est le métier.

Capitaine FROMENT.- Pour la prochaine réunion, pourrait-on avoir une vue de l'ensemble des critères qui déterminent le prix du loyer, comme la situation sociale, etc. ?

Colonel DELAIGUE.- Nous essayerons de donner le maximum d'éléments. Nous vous proposons une réunion au mois de décembre.

Capitaine FROMENT.- J'ai vu. C'est pour cela que je demande.

Colonel DELAIGUE.- Nous essayerons de donner tout ce qu'il est possible de donner.

Sergent JACQUET.- D'ici janvier 2014, va-t-on donner la possibilité aux agents de changer de logement en fonction de leur situation familiale ? Aujourd'hui, des agents occupent des F5, va-t-on leur permettre d'occuper des F3 pour préparer cette transition, étant donné que l'on est encore propriétaire ?

Colonel DELAIGUE.- Aujourd'hui, la position qui a été prise est de figer la situation, de ne plus la bouger.

Adjudant DIARRA.- Sachant que derrière il y aura un coût de loyer. On connaît des situations de familles où à une certaine époque, le F5 était un besoin, et aujourd'hui un F3 pour la famille suffirait.

Monsieur CATELON.- Je pense que la première chose qu'il faut que tous les agents comprennent bien, c'est qu'il faut déjà monter le dossier, avec la procédure que nous avons mise en place et avec l'organisme, pour savoir de quoi on parle, pour savoir ce dont le foyer a besoin. Et après, on pourra discuter et voir.

Ces logements, ces immeubles seront réhabilités. Comment le seront-ils ? Ce sont les organismes acheteurs qui le détermineront.

Notre souci au niveau du SDIS, c'est que les dossiers de l'ensemble des agents soient correctement traités, de façon qu'ils puissent rester dans leur logement. S'ils veulent changer de logement pour diverses raisons, il faut préalablement monter le dossier.

Colonel DELAIGUE.- Il faut que cela ressorte dans l'analyse.

Monsieur CATELON.- Tant que nous n'avons pas les différents éléments, nous ne pouvons pas parler.

Après, si un foyer nous demande de passer d'un F5 à un F3 pour différents critères, pourquoi pas ? Mais cela, pour l'instant, on ne le sait pas.

Colonel DELAIGUE.- Et on a le temps.

Monsieur CATELON.- Je pense que c'est peut-être une deuxième phase où nous allons entrer dans le vif du sujet, agent par agent, s'il y a des soucis. Mais il faut déjà monter les dossiers.

Colonel DELAIGUE.- Pour votre information, c'est une question qui nous avait été posée, il n'y aura de la part des futurs propriétaires de ces immeubles, d'abord ils en prendront possession le 1^{er} janvier 2014, et jusqu'à cette date, aucun travaux dans ces immeubles, ni de notre part ni de leur part. Nous ferons uniquement les travaux liés à des obligations de sécurité. Mais il n'y aura pas de travaux de leur part puisqu'ils ne sont pas propriétaires. Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2014. Là ils sont en train de réfléchir à tout cela et à la façon dont les choses peuvent se faire, ce n'est pas encore arrêté. Mais ce qui est certain, c'est que de leur part, il ne se passera rien avant le 1^{er} janvier 2014, puisqu'ils ne sont pas propriétaires de ces immeubles.

Capitaine FROMENT.- Puisque nous sommes dans le chapitre des travaux, on se doute qu'il y aura des travaux de réhabilitation, si on a bien lu les rapports présentés au conseil d'administration, avec un chiffrage annoncé grosso modo à 10 millions.

Quelle est la nature des travaux engagés dans les différents immeubles qui seront vendus ?

Colonel DELAIGUE.- Par les bailleurs ?

Capitaine FROMENT.- Oui.

Colonel DELAIGUE.- On ne le sait pas encore. Ils n'ont pas fait l'expertise.

Capitaine FROMENT.- La loi impose des ascenseurs. Or des immeubles, comme à Gerland, n'ont pas d'ascenseur. Y aura-t-il des constructions d'ascenseurs ?

Monsieur CATELON.- Ce n'est pas notre souci à l'heure actuelle.

Capitaine FROMENT.- Mais c'est ma question.

Monsieur CATELON.- Je vais vous répondre.

Le SDIS va vendre ses logements. Nous, ce que nous voulons au niveau du SDIS, et là je parle en tant qu'élu, président de cette commission, c'est faire en sorte que tous les agents soient logés correctement. Et nous allons regarder leurs dossiers une fois qu'ils seront constitués, leurs problématiques, et nous réglerons les problèmes.

Comment seront réhabilités les logements ? Ce sera le problème des bailleurs qui vont acquérir ces immeubles : les bailleurs sociaux.

Que vont-ils faire dedans ? Ils vont certainement répondre aux critères d'urbanisme et aux critères de sécurité pour mettre l'immeuble en sécurité.

Je ne connais pas ces bâtiments, mais ce qui m'a été rapporté, c'est que ces bâtiments sont vétustes. Il y a des problèmes d'évacuation, d'isolation des fenêtres. Ils ne sont plus aux normes. Donc ils seront remis aux normes.

S'ils mettent des ascenseurs ou pas ?

Capitaine FROMENT.- Je précise ma question : ce n'était pas par rapport aux travaux mais par rapport aux nuisances que pouvaient occasionner les travaux. Je m'aperçois que j'ai mal formulé ma question, je la repose dans ce sens-là.

Il a été dit que les agents pouvaient rester dans les locaux au 1^{er} janvier. À partir du moment où il a été dit aussi que les travaux vont commencer au 1^{er} janvier, c'est important de se soucier des nuisances qu'il y aura dans ces immeubles-là pour les agents qui vont rester dedans.

Colonel DELAIGUE.- La réponse, et vous le verrez dans le calendrier de la commission qui est là, puisque nous vous proposons 4 réunions dont la dernière au plus tard en avril 2013 : on peut penser que les bailleurs à ce moment-là auront arrêté leur calendrier général, car ils ont un certain nombre de choses à faire : trouver des financements pour pouvoir réhabiliter, définir un programme de réhabilitation, un programme de classement en matière de logement social, avec le financement qui va avec, et ils détermineront s'ils commencent en 2014, en 2015 ou en 2016 en fonction de leurs problèmes de budget propres à eux. Il faut qu'ils fassent les analyses.

On peut estimer que dans les 6 mois, donc à la réunion d'avril, nous aurons une vision normalement claire sur les loyers que les agents seront susceptibles de payer pour rester à partir du 1^{er} janvier 2014. Ce qui leur laissera le soin de dire : « Dans ces conditions, cela m'intéresse » ou « Non, cela ne m'intéresse pas ».

Et en second lieu, je pense que le macro-calendrier des organismes devrait déjà être un peu connu. Notamment, je pense que dans leur système, s'ils veulent faire ou ne pas faire des travaux en 2014, il faudra qu'à ce moment-là ce soit pratiquement pour eux enclenché.

Voilà ce que l'on peut dire.

Adjudant DIARRA.- On a une idée de la fourchette des loyers ?

Colonel DELAIGUE.- Non, pas aujourd'hui.

Chaque fois que nous avons posé la question, ils veulent d'abord avoir l'étude socio-économique de l'organisme, pour savoir ce que les agents gagnent, la structure de la famille, etc. Chaque fois qu'on a posé la question, ce n'est même pas la peine d'essayer d'avoir une réponse sur ce sujet-là. Ils disent qu'ils ne peuvent pas donner des chiffres, qu'après les agents vont les retenir, et si ce ne sont pas ceux-là... Il faut d'abord passer par ce dispositif.

C'est pour cela que l'on vous propose un double dispositif. Le premier est un dispositif interne déjà en œuvre. Et le deuxième sera à mettre en œuvre dès cette semaine, pour qu'à la prochaine réunion, nous ayons déjà des éléments précis à cet égard.

C'est fondamental. Ils ne s'engageront sur rien tant qu'ils ne seront pas capables de comprendre qui ils auront dans l'immeuble. C'est formel de leur part. Et ils ne peuvent comprendre à qui ils ont affaire que lorsque l'organisme leur aura fait un rapport tel qu'ils sont capables de le faire sur toutes les opérations.

Adjudant DIARRA.- La plupart des agents vont décider de ce qu'ils vont faire en janvier 2014 quand ils auront le coût du logement.

Colonel DELAIGUE.- Nous avons prévu un calendrier. L'objectif est d'avoir tout dans les 6 mois, pour tous les sites.

Sergent-chef OUANDIKA.- On parle de loyer, mais il n'y a pas que le loyer. Il y a aussi les notions de charges. Des établissements n'ont pas de compteurs individuels, ont des chauffages collectifs. Ce sont des choses qui seront peut-être mises en place dans les travaux.

Colonel DELAIGUE.- Mais cela ne peut pas être fait tant que l'audit n'est pas réalisé. C'est pour cela que je me suis permis, avant la réunion, de faire cette note, avec l'accord de Monsieur CATELON, pour interroger ceux qui restent, ceux qui partent, ceux qui savent. On va en parler après. Et puis, nous allons demander à notre organisme de cibler.

Ce que nous vous proposons pour l'organisme, c'est qu'il commence le plus rapidement possible. J'ai proposé qu'il fasse site par site.

Capitaine FROMENT.- Une autre question sur le même sujet : si j'ai bien compris, il a été dit qu'il y aurait 4 catégories de type de logements ?

Colonel DELAIGUE.- Non.

Capitaine FROMENT.- Un classement des logements sociaux en différentes catégories, et il y a 4 catégories qui correspondent grosso modo à des niveaux financiers ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Capitaine FROMENT.- Et après, le critère social se greffe par au-dessus ?

Colonel DELAIGUE.- Ce sont des tranches sociales, pas des tranches de prix.

Capitaine FROMENT.- Des tranches par rapport à des critères sociaux ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Je vous explique comment cela fonctionne, car nous avons appris des choses. C'est le Grand Lyon qui a délégué de l'État sur le classement des logements sociaux dans le Grand Lyon. En fait, quand l'organisme aura cet immeuble, pour le réhabiliter, il aura des subventions. Et pour obtenir celles-ci, il devra conventionner avec le Grand Lyon, qui est chargé de définir le classement social de ces immeubles, en fonction du besoin de logements sociaux dans l'agglomération. C'est une logique de logement.

Capitaine FROMENT.- Ce sont des critères sociaux par rapport à des logements, mais pas des critères sociaux par rapport à la situation des agents ?

Colonel DELAIGUE.- Par rapport aux logements.

Capitaine FROMENT.- Et par rapport à ce critère social du logement en lui-même, il y a des critères sociaux des agents, et c'est un mélange des deux ?

Colonel DELAIGUE.- Complètement.

L'immeuble aura à l'intérieur divers classements. Ils sont en train d'étudier cela.

Nous, nous avons un audit social pour chaque agent, pour savoir sa situation de possibilité de loyer, etc.

Et ensuite, il y a un mix des deux, et c'est là où c'est encore plus compliqué : comme nous mettons la contrainte que les agents doivent pouvoir rester, ils vont faire un certain nombre de baux qui vont permettre aux personnes de rester, quel que soit le classement. C'est un peu compliqué, mais en tout cas, l'objectif que nous avons demandé est bien pris en compte.

Capitaine FROMENT.- Autrement dit, pour résumer, là nous sommes un peu dans le flou, mais les futures règles de classement seront bien définies, les critères sociaux des foyers seront bien définis. Autrement dit, le prix final, une fois que l'on aura tous les éléments, il n'y aura pas de grosses marges de manœuvre ?

Colonel DELAIGUE.- En effet.

Capitaine FROMENT.- Une fois que l'on connaîtra tous les éléments, on appliquera et il y aura un loyer à payer mensuellement ?

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas mécanique, ce sont les propositions que feront les futurs propriétaires des immeubles, et ils les feront dans un cadre légal. Ce que l'on peut dire, c'est qu'en avril 2013 au plus tard, et je pense que nous aurons déjà des éléments avant, on connaisse les propositions de loyer, les propositions de charges et si possible les propositions de classement, puisque l'un doit être lié à l'autre, et on devrait avoir les choses.

Après, il restera 8 mois aux agents pour définir si finalement ils prennent cette option ou pas. Ils resteront totalement libres de rester ou pas.

Capitaine FROMENT.- C'est là que ce que disait mon collègue est intéressant : si la personne a un F5, peut-être qu'avec un F3 elle pourra rester.

Colonel DELAIGUE.- C'est ce que dit Monsieur CATELON, il faut absolument entrer dans les problèmes individuels pour voir ce genre de question. Et cela peut faire partie des solutions.

Adjudant DIARRA.- Dans le cadre du logement social, c'est plus logique qu'un couple ait un plus petit appartement qu'une famille avec des enfants.

Monsieur CATELON.- Ce n'est pas si évident que cela. Quand le dossier sera constitué, on y verra un peu plus clair, on verra exactement comment les choses peuvent se passer.

Capitaine FROMENT.- Ce serait tout de même une possibilité qui serait offerte aux agents pour leur permettre de rester ?

Monsieur CATELON.- Aucun souci.

Colonel DELAIGUE.- Sur le même site.

Monsieur CATELON.- Je prends un exemple : si un foyer ayant un F5 peut descendre à un F3, il ne faut pas non plus qu'il se trouve complètement à l'étroit, mais si le foyer veut un F3 parce qu'il y a des enfants en moins ou autre, aucun souci. Après, cela va se faire avec la constitution du dossier. Aucun problème là-dessus.

De toute façon, aucun foyer ne sera à la porte. Les choses sont très claires. C'est une décision de l'assemblée délibérante.

Colonel DELAIGUE.- Il faudra que ressorte dans son audit social : « Ma famille a été modifiée ; sur le même site, je voudrais pouvoir avoir un appartement plus petit ». Et on analysera cela.

Capitaine FROMENT.- Pour que ce soit bien clair : si quelqu'un veut anticiper là-dessus, vous dites qu'il faut attendre 3 à 6 mois ?

Colonel DELAIGUE.- La première chose, c'est déjà qu'il vienne nous voir pour nous en parler. C'est le premier volet. Et dans l'audit social qui sera réalisé, il faut qu'il le dise aussi : « J'avais un F5, mais finalement un F3 me suffirait ».

On n'est pas dans la logique de le faire pour que les agents changent de site, parce que là on ne peut plus gérer le dossier. Sur le même site, quelqu'un veut changer de logement, il le signale, avec les raisons précises, et nous l'étudierons.

Sergent JACQUET.- S'il n'y a pas de logements adaptés sur un site, aura-t-il la possibilité d'aller sur un autre site ? Par exemple, s'il a un F5 à la Croix-Rousse et qu'il n'y a plus de F3 disponible, est-ce qu'il pourra aller à Gerland sur un F3 ?

Colonel DELAIGUE.- Il pose la question, et nous l'analyserons.

Il ne faut pas que cela se mette à bouger dans tous les sens.

Monsieur CATELON.- Une chose est très claire : il faut déjà que tous les agents constituent leur dossier avec la procédure que nous avons mise en place.

Colonel DELAIGUE.- Et je leur propose, des deux côtés d'ailleurs.

Monsieur CATELON.- Tout à fait.

Madame CHENKIER.- Effectivement, c'est très réglementé, tout ce qui concerne le logement social, mais ce sera quand même une analyse au cas par cas. C'est comme dans le calcul des pensions alimentaires dans le cas de divorce, il y a les revenus et ce qui se soustrait. Et là, dans ce qui se soustrait, c'est la situation d'endettement de la personne, etc., un certain nombre d'éléments qui entrent en compte. Et il y a aussi les aides que la personne peut recevoir pour le logement ou autre.

Donc c'est figé sans l'être. C'est vraiment du cas par cas.

Et quand l'opérateur aura ce diagnostic-là, après 2014, il va...

Colonel DELAIGUE.- L'entrevue avec l'opérateur d'ingénierie sociale est stratégique.

Madame CHENKIER.- Pour l'agent, c'est certain.

Colonel DELAIGUE.- C'est vraiment lui qui est l'interface.

Capitaine FROMENT.- Des agents nous ont déjà sollicités en disant : « Je voudrais changer tout de suite de logement ». Que leur répond-on ? On leur dit d'attendre quelques mois ou de faire la demande tout de suite ?

Colonel DELAIGUE.- Ils vont tous être auditionnés, et s'ils ont une question, ils viennent voir les ressources humaines.

Capitaine FROMENT.- Ils peuvent poser d'ores et déjà la question ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Aujourd'hui nous n'avons pas eu de demande ?

Madame CHARDIN.- Pas de demande claire.

Capitaine FROMENT.- C'est aussi parce que nous sommes partenaires sociaux que nous avons des informations. Vous n'avez pas forcément les mêmes informations. C'est aussi pour cela que nous participons au groupe.

Colonel DELAIGUE.- Cela ne nous pose pas de problème.

Madame CHENKIER.- Lorsqu'ils rencontreront le prestataire, il faudra qu'ils le disent. Il y a une case pour les vœux dans la fiche et il faudra qu'ils le précisent et le fassent inscrire.

4. Retour sur les réunions du mois de juillet 2012

Colonel DELAIGUE.- 41 personnes sont venues aux réunions du mois de juillet : 12, 8, 7 et 14.

Ces réunions se sont bien passées. Elles ont été longues quand même parce que toutes les questions que vous posez là ont été posées. Nous avons essayé d'y répondre. Nous avons moins d'éléments de réponse car depuis nous avons progressé dans le dossier. Mais surtout expliquer la procédure aux agents. Beaucoup ont pris des rendez-vous immédiatement avec la DRH et ont pu trouver des solutions.

Les réunions se sont correctement passées et une quarantaine de personnes ont pu être vues tout de suite.

5. État des SPP logés en casernement au 1^{er} octobre 2012

Colonel DELAIGUE.- Aujourd'hui, nous sommes : 61 à la Croix-Rousse, 17 à La Duchère, 43 à Gerland, 20 à Villeurbanne-Cusset. Soit 141 logés au 1^{er} octobre 2012.

6. Retour sur les questionnaires aux SPP logés en casernement

Colonel DELAIGUE.- Le retour sur les questionnaires. 141 agents logés au 1^{er} octobre. Et 139 personnes nous ont répondu, même si pour certains c'était par téléphone, on les a recontactés. Nous avons la totalité des réponses aujourd'hui.

37 agents nous ont dit que de toute façon ils envisageaient de partir des logements avant le 31 décembre 2013, soit parce qu'ils partaient à la retraite, soit parce qu'ils ont pris d'autres dispositions. Peu importe les raisons.

La ventilation des personnes : sur les 141, aujourd'hui 104 gardent l'option de rester. Ils veulent s'inscrire dans la logique de dire : « Je reste, combien vais-je payer de loyer et de charges ? » Peut-être qu'en fonction de ces éléments, ils décideront de rester ou de partir. Ils en ont la parfaite liberté. Ce n'est pas un engagement formel de rester.

Adjudant DIARRA.- En avril 2013, ils en sauront un peu plus ?

Colonel DELAIGUE.- Ils auront tout. Il faut qu'en avril 2013, ils aient tous les éléments pour décider.

Donc 47 personnes à la Croix-Rousse, 11 à La Duchère, 30 à Gerland, et 16 à Villeurbanne Cusset.

Capitaine FROMENT.- Sur la décroissance du nombre d'agents logés, puisqu'il me semble que l'on en annonçait 151 ou 152 le 25 juin ?

Colonel DELAIGUE.- 149.

Capitaine FROMENT.- Un certain nombre d'agents sont déjà partis ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Capitaine FROMENT.- Ce serait bien d'avoir un peu plus de visibilité là-dessus. Pourrait-on avoir une chronologie des départs à partir du 25 juin, avec la répartition caserne par caserne ?

Colonel DELAIGUE.- On l'a mis en bas du rapport, nous avons ventilé tous ceux qui nous ont dit qu'ils partiraient d'ici 2014.

Capitaine FROMENT.- Ce n'est pas ce que je demande.

25 juin : 149. 30 juillet : x ? Chaque fois qu'un agent part, on a une chronologie avec une répartition caserne par caserne afin d'avoir un aperçu de la vitesse de la décroissance.

Colonel DELAIGUE.- Si vous voulez. On peut le faire en nombre.

Capitaine FROMENT.- Oui, en nombre.

Capitaine FROMENT.- Que l'on puisse voir dans quelles casernes cela décroît.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- C'est un indicateur que l'on tient tous les mois.

Sergent JACQUET.- C'étaient des agents qui pensaient partir ?

Colonel DELAIGUE.- Non, ce sont des agents qui nous ont dit : « Je suis sûr de partir, je ne resterai pas ».

Sergent JACQUET.- Ceux qui ont répondu à ce questionnaire-là : départ envisagé ?

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Oui, ou que nous avons eus au téléphone.

Sergent JACQUET.- Là, pour moi, il n'y a pas d'engagement.

Colonel DELAIGUE.- Départ envisagé avant le 1^{er} janvier 2014.

Sergent JACQUET.- Vous les avez tous rencontrés ?

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Beaucoup, parmi ceux que nous avons rencontrés, nous ont indiqué qu'ils quitteraient le logement avant le 1^{er} janvier 2014.

Sergent JACQUET.- Aujourd'hui des agents peuvent envisager de partir et au dernier moment dire : « Cela me va très bien ce que l'on propose aux autres collègues et j'aimerais bien rester ».

Colonel DELAIGUE.- Il fallait cocher la deuxième case. Aujourd'hui, ceux qui ont dit qu'ils partaient, on ne va pas forcément...

Sergent JACQUET.- Je suis persuadé que si vous aviez mis en première case : « Je m'engage à partir au 1^{er} janvier », vous auriez eu plus de réponses dans la deuxième.

Beaucoup ne veulent pas s'embêter avec le reste et attendent de voir aussi ce que les autres vont avoir.

Colonel DELAIGUE.- S'ils n'envisagent pas de partir, que leur décision n'est pas prise, c'est la case suivante. Les agents savent lire. C'est clair.

Sergent JACQUET.- « j'envisage », ce n'est pas je « m'engage ».

Colonel DELAIGUE.- Départ envisagé.

Capitaine FROMENT.- Les agents qui ont coché : « départ envisagé avant le 01/01/2014 », vous n'allez pas les mettre dehors s'ils veulent rester ?

Colonel DELAIGUE.- Je ne les mets pas dehors, sauf qu'aujourd'hui je ne vais pas donner la liste de ces personnes-là pour que la personne les voie.

Capitaine FROMENT.- Vous avez dit tout à l'heure qu'ils pouvaient aussi consulter ? À partir du moment où ils consultent...

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- A leur demande.

Capitaine FROMENT.- Oui, nous sommes bien d'accord.

C'est important de dire aux agents qui ont coché la case « départ envisagé », qu'ils ne seront pas consultés sauf s'ils en font eux la démarche.

Colonel DELAIGUE.- D'accord, on leur écrira.

Capitaine FROMENT.- « Vous avez coché que vous envisagez... Nous ne transmettrons pas vos coordonnées à l'organisme, néanmoins vous avez la possibilité de le consulter à votre demande ». Ainsi, c'est clair.

Colonel DELAIGUE.- D'accord, je leur écrirai.

Nous allons donner la liste à la personne que nous avons rencontrée en lui disant : « Ces personnes-là envisagent de rester, il faut les rencontrer impérativement ».

Donc il faut que j'écrive aux autres pour leur dire que...

Madame CHENKIER.- Qu'ils peuvent faire appel.

Capitaine FROMENT.- Ils en ont la possibilité, s'ils le souhaitent.

Colonel DELAIGUE.- D'accord.

Capitaine FROMENT.- Et donner la procédure pour qu'ils puissent être contactés.

Colonel DELAIGUE.- Oui.

On va considérer que ceux qui sont déjà partis, sont partis.

Capitaine FROMENT.- Les 37, ce sont des intentions de départ avant le 1^{er} janvier 2014 ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Capitaine FROMENT.- Ce qui est aussi intéressant de voir, c'est à quel rythme cela se passe.

Colonel DELAIGUE.- Vous l'avez au-dessus : 4 agents nous ont dit avant la fin de l'année, 5 au premier semestre 2013 et 8 au deuxième semestre 2013. Ils ont des dates.

Capitaine FROMENT.- Pour plus de la moitié des personnes, ce n'est pas encore défini.

Colonel DELAIGUE.- Ce sont des personnes qui disent : « De toute façon, je ne resterai pas dans un ancien logement de caserne en payant un loyer. Je me débrouille pour partir ». C'est un choix personnel.

17 savent la date, et 20 n'ont pas défini la date mais n'ont pas l'intention de rester. C'est ce qu'ils nous ont dit.

Donc nous notons qu'on leur écrira quand même pour leur dire : « Vous nous avez confirmé... etc. Il y a cet organisme-là... Je vous rappelle que... etc. ».

Sergent-chef OUANDIKA.- Une question : le bureau accueil logement fonctionnait déjà auparavant pour des agents qui souhaitaient être logés, par forcément en centre, et que l'on accompagnait pour une recherche de logement social. Si on est dans le cas d'un agent dans le futur qui souhaite bénéficier de cette aide, y aura-t-il un secteur privilégié, notamment les anciens locaux qui appartenaient au SDIS, notamment de l'OPAC, pour pouvoir être logé à ces endroits-là ?

Colonel DELAIGUE.- Là-dessus, 2 réponses.

La première, c'est que nous avons des agents qui sont venus nous voir, des agents qui étaient logés, qui ne connaissaient pas d'ailleurs ce que l'on faisait en matière d'aide à trouver des logements dans le réseau de l'OPAC notamment, et qui ont trouvé avec nous des appartements, qui ne savaient pas par exemple que sur les logements aidés, c'était nous qui nous partions caution à leur place. Ils ont découvert cela et ont fait le choix d'y aller tout de suite pour s'installer dans de bonnes conditions.

La deuxième, concernant nos relations privilégiées avec les OPAC d'une façon générale, particulièrement l'OPAC du Rhône, le problème de l'affectation des logements sociaux répond à des règles tellement précises qu'il n'est pas possible, dans les règles légales, de dire que l'ancien immeuble du SDIS fait partie des règles. Cela ne fait pas partie des règles du logement social.

Pour autant, on profite de ces opérations-là pour renforcer nos liens avec ces organismes, parce que cela les intéresse aussi d'avoir des agents de chez nous, et donc, bien au-delà des immeubles, de l'ensemble du parc, nous sommes en train au contraire de tisser des liens un peu plus forts, que ce soit avec Grand Lyon Habitat, avec l'OPAC du Rhône, pour que justement on puisse faire accéder les agents à l'ensemble du parc et pas seulement à ces 4 sites.

Cela ne peut se faire que de façon je ne dirai pas informelle, mais cela n'entre pas dans les règles de la loi.

Sergent-chef OUANDIKA.- Ce n'est pas quelque chose d'officiel mais officieusement on peut, s'il y a des disponibilités, peut-être arriver... ?

Colonel DELAIGUE.- En tout cas, le SDIS, chaque fois qu'il a des demandes, les fait passer, et nous avons des résultats intéressants.

Adjudant DIARRA.- Une demande que l'on avait déjà faite lors d'un conseil d'administration, c'est qu'au niveau du SDIS il n'y a pas seulement des sapeurs-pompiers professionnels, mais aussi du personnel administratif, et que pour accéder au logement social, à ce niveau-là on a des personnes avec des petits revenus.

Colonel DELAIGUE.- Nous avons des taux de réussite qui sont plutôt plus forts pour les PATS, parce que justement les salaires sont moins élevés.

Monsieur GRÉGOIRE.- Donc ils entrent dans les barèmes des logements sociaux plus facilement.

Colonel DELAIGUE.- Et nous nous partons caution.

Monsieur GRÉGOIRE.- Pour l'OPAC du Rhône seulement.

Colonel DELAIGUE.- C'est important. Pour l'agent, cela lui évite de faire l'avance. Et l'organisme apprécie d'avoir une caution comme le SDIS, c'est une garantie demain en termes de paiement. C'est un élément qui donne du poids au dossier.

Mme CHENKIER.- C'est facilitateur dans le dossier. Il a un plus tout de suite.

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est peut-être pas assez su chez les agents.

Commandant BOURGIN.- Au niveau de la localisation, les agents qui passent par nous et qui demandent un logement social, indiquent dans leur dossier le secteur qu'ils souhaiteraient. Ensuite il est bien clair que nous sommes facilitateurs dans la transmission du dossier, de par nos relations privilégiées et la convention que nous avons avec l'OPAC du Rhône principalement.

Ensuite, chaque bailleur social a sa propre commission de logement, et même si nous, notre dossier au niveau de l'OPAC arrive en tête de liste, le bailleur social dans sa propre commission examine le dossier et c'est lui qui attribue le logement.

Colonel DELAIGUE.- C'est complexe. Mais notre dossier en tout cas est toujours étudié.

Commandant BOURGIN.- Oui.

Colonel DELAIGUE.- Toujours pris en compte.

Commandant BOURGIN.- Ce qui est bien clair, c'est que l'agent dépose maintenant un dossier unique, un seul dossier pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Il le dépose de façon individuelle chez un bailleur social et il nous fait passer chez nous un double que l'on transmet via le département à l'OPAC du Rhône.

Et si c'est un autre organisme, on a des contacts privilégiés par téléphone.

Colonel DELAIGUE.- Autre point, pour le fonctionnement de la commission, dans la note que j'ai envoyée aux logés, je me permets d'insister sur ce point : si demain nous avons des cas individuels à évoquer ici, je souhaite d'une part que la personne en fasse la demande expresse au président de la commission : « Je veux que mon cas soit étudié ici », parce que je trouve difficile de parler de quelqu'un qui n'a pas envie que... Là on parle des affaires personnelles, de son salaire, des revenus de sa famille, de son endettement, de choses dont il peut ne pas avoir envie qu'on en parle.

Ce que je vous propose, c'est que l'on évoque les cas ici, à une condition que l'agent en fasse la demande.

En second lieu, il faut qu'il soit venu nous voir avant pour que l'on puisse préparer un dossier. Sinon cela ne sert à rien de parler de quelqu'un dont nous n'aurions pas les éléments. Il faut qu'il en fasse la demande, il faut qu'il nous ait vus avant.

Et à mon avis, il faut aussi qu'il ait vu l'ingénierie sociale, parce que ce sont quand même des agents dont c'est le métier, qui vont voir s'il a droit à telle ou telle chose.

Et à partir du moment où il aura vu la DRH -et cela peut remonter jusqu'à moi s'il le faut-, où il aura vu l'organisme social et qu'il en aura fait la demande, à ce moment-là nous évoquerons son cas de façon confidentielle ici.

Commandant CLERC.- On peut même l'évoquer de manière factuelle, tout en gardant l'anonymat ?

Capitaine FROMENT.- Quelle est la marge de manœuvre de la commission sur la situation d'un agent ?

Colonel DELAIGUE.- Cela nous oblige à être particulièrement performants avant la commission, nous, service, puisque notre objectif va être de trouver des solutions. Le fait que le dossier puisse être rapporté ici, à un moment donné la personne garde cette possibilité. Mais il faut que ce soit elle qui le demande. Cela nous oblige à être particulièrement performants pour trouver des solutions avant.

Capitaine FROMENT.- Le SDIS ne pourra pas trouver de solution. Des personnes m'ont dit : « Si je suis logé à l'extérieur, j'aurai 150 euros de plus à payer, si j'ai un loyer de 600 euros, j'aurai un décalage de 500 euros, et je ne sais pas financer 500 euros ».

Le SDIS va-t-il pouvoir financer 500 euros à cet agent ? Je connais la réponse, c'est non. Vous n'allez pas leur donner 500 euros de plus par mois, vous n'êtes pas magicien.

Colonel DELAIGUE.- Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, si la personne souhaite que son dossier soit évoqué : 1) Il faut qu'elle en fasse la demande. 2) Qu'elle soit venue nous voir.

Capitaine FROMENT.- Nous sommes d'accord là-dessus. Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, le dossier est peut-être complexe, mais en fait il est très simple, il est dans ces termes-là : la personne va passer du statut de logé à non logé, c'est 10 % de plus sur le salaire de base statutaire, donc 150 euros, peut-être 200 euros selon les grades, et après il aura peut-être un loyer et charges de 600 à 650 euros.

Colonel DELAIGUE.- Et peut-être une APL ?

Capitaine FROMENT.- Peut-être, mais s'il n'en a pas et qu'il a un écart de 500 euros, comment refinancer derrière ces 500 euros par mois ? Même si le SDIS fait des efforts, etc., tout le monde sait que cela n'arrivera pas à 500 euros.

Colonel DELAIGUE.- Je lui propose 3 solutions : la première, c'est qu'il peut souhaiter se débrouiller tout seul et estimer que ce n'est pas notre problème de connaître ses difficultés personnelles. Deuxième solution : il peut vouloir trouver des solutions avec nous. Et troisième solution : il peut vouloir que son cas soit évoqué ici.

Capitaine FROMENT.- Quelles seront les solutions du SDIS dans ce cadre-là ?

Colonel DELAIGUE.- Nous verrons. Je fais la même réponse que Monsieur CATELON : avant de dire quelles solutions nous avons, il faut d'abord voir les problèmes à régler. Ensuite, nous regarderons.

Capitaine FROMENT.- Les solutions, c'est donner des stages de plus ?

Colonel DELAIGUE.- Nous regarderons quel est vraiment le problème.

Capitaine FROMENT.- Pourquoi ne veut-on pas donner des pistes ?

Colonel DELAIGUE.- Il faut d'abord voir quel est le problème rencontré par les personnes et quel différentiel ils ont.

Monsieur CATELON.- On revient à ce que je disais tout à l'heure. Je pense que tout le monde a bien compris qu'il faut monter les dossiers. Une fois que les dossiers auront été constitués et que nous aurons vu exactement quelle est la problématique, après, nous verrons.

Capitaine FROMENT.- Je suis d'accord. On verra l'écart financier entre la situation avant et la situation future.

Monsieur CATELON.- Vous énoncez un cas d'une personne qui serait surendettée et qui perdrait 400 euros. Cette personne peut avoir l'APL ou d'autres aides, on n'en sait rien pour l'instant. Donc quand nous aurons le dossier, nous verrons si ce cas-là a droit à l'APL ou pas. Et après, nous pourrions discuter. Nous sommes un peu dans le vide pour l'instant.

Je propose que les dossiers soient constitués, que nous avancions dans la procédure, et après on verra.

Capitaine FROMENT.- L'APL est une des solutions. Quels sont les autres types de solutions, sans les chiffrer ?

Colonel DELAIGUE.- Il faut d'abord voir si c'est un problème.

Capitaine FROMENT.- S'il n'y a pas de problème, on n'en parle pas.

Dans le cadre d'un problème, quelles seront les solutions à proposer ?

Colonel DELAIGUE.- Les cas qui nous ont été présentés et que j'ai vus au mois de juillet, qui sont venus nous voir en extrême urgence, étaient des cas complexes et on a trouvé des solutions à chaque fois. Et des solutions auxquelles même moi je n'aurais pas pensé avant.

Donc donnons une chance et on verra après. Si à la fin il y a 10 cas un peu complexes, nous les traiterons. Mais nous ne les traiterons ici que si les agents le souhaitent, car on ne peut pas parler de quelqu'un qui n'a pas envie que l'on parle de son cas. Il faudra qu'il en fasse la demande.

Monsieur CATELON.- Dans la procédure : un agent a un souci, il vient voir la DRH, il vient voir la procédure de la DRH. Et même, s'il le souhaite, il peut aller voir le colonel. J'ai même proposé que s'il y avait un blocage ou quoi que ce soit, il demande à me voir en tête-à-tête s'il le souhaite. C'est une confidentialité que nous avons. Pas de souci.

Par contre, si sur un dossier on n'arrive pas à trouver de solution, nous serons obligés de le soumettre à la commission, et il est bien entendu que cet agent devra en faire la demande écrite pour qu'on puisse parler de ses différents éléments avec vous. Et comme ces éléments seront très personnels, il faut que ce soit lui qui en fasse la demande. On ne prendra aucun dossier avec des éléments très confidentiels si l'agent n'en a pas fait la demande. Il faut qu'il nous autorise à en parler.

Et s'il fait la demande, la confidentialité dans cette commission sera totale.

Capitaine FROMENT.- J'entends bien.

Je me permets de revenir : vous avez dit que vous aviez rencontré des agents et que des solutions ont été trouvées ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Capitaine FROMENT.- Il y a peut-être d'autres agents qui seraient dans la même configuration. Pourquoi ne pas parler des types de solutions qui ont été trouvées pour les agents, pour en parler aux autres et régler par anticipation les problèmes ?

Monsieur CATELON.- Vous verrez les solutions au fur et à mesure que nous allons avancer dans la réunion, et au cas par cas.

Sergent WAGNER.- De manière anonyme, sans citer les noms des agents, nous voudrions savoir ce que le SDIS a trouvé comme solutions pour ces cas particuliers d'agents qui sont venus au mois de juillet. Qu'est-ce qui a été proposé ? Sans parler du nom d'agent, simplement savoir quelles ont été les pistes trouvées ?

On dit que l'on va évoquer les cas des agents dans le futur, on l'a bien compris.

Monsieur CATELON.- Il existe une multitude de solutions. Les agents sont venus discuter directement à la DRH, une solution a été trouvée, elle regarde les agents et la DRH. C'est tout.

Colonel DELAIGUE.- Si les agents veulent qu'on parle de leur cas ici, ils le demandent.

Sergent-chef OUANDIKA.- Ce que je n'arrive pas à voir : si vous n'avez pas trouvé de solution, qu'est-ce que la commission qui est là, va pouvoir apporter comme plus pour trouver une solution pour ces agents ?

Colonel DELAIGUE.- Le but, c'est déjà d'avoir la certitude que l'on ne peut pas enterrer un dossier. Cela donne à toute personne la possibilité qu'à un moment donné son dossier soit vu avec les organisations syndicales, si elle le souhaite.

On n'a pas fait de promesses aux agents. Aujourd'hui, les agents ne savent pas comment leur carrière va évoluer, ils ne savent pas qu'ils vont toucher une prime, ils ne savent pas un certain nombre d'éléments. Vous maniez avec facilité ce à quoi les agents ont droit, mais eux ne le savent pas forcément.

De plus, on se place au 1^{er} janvier 2014, entre-temps il y aura un certain nombre d'évolutions, avec la filière, un certain nombre d'éléments.

Je pense qu'à la fin il y aura probablement une dizaine de cas un peu complexes qui seront évoqués, sur les 140. Peut-être ce sera 5 ou 15. Et c'est pour ceux-là qu'à un moment donné il faudra prendre des mesures probablement particulières. Pour le moment, cela n'a pas été le cas. Sur aucun des cas.

Capitaine FROMENT.- J'insiste à nouveau sur le sujet, toute pédagogie passant par la redondance.

Pour être plus précis : en ce qui concerne les encadrements de stage, on en entend parler, qu'en est-il ? Les agents seront-ils autorisés à encadrer des stages pour compenser le manque à gagner ? Et si oui, dans quel cadre ? Dans quelle mesure ?

Colonel DELAIGUE.- Il faut qu'ils le demandent. C'est la première chose.

C'est d'abord une affaire de dialogue. Je vais même plus loin, je l'ai dit aux réunions de juillet : il y a une délibération, on fait des réunions, j'en ai fait dans deux périodes de vacances pour que tout le monde puisse venir. Si les agents ne veulent pas venir aux réunions ni à la DRH, après...

Capitaine FROMENT.- On ne parle pas de ceux-là.

Colonel DELAIGUE.- Je me permets de le dire.

Je répète que tous ceux qui estiment avoir un certain nombre de problèmes ont 2 possibilités : la première, c'est de venir à la DRH pour exposer leurs problèmes. Je vous rappelle que l'on parle pour 2014, donc nous avons le temps. La deuxième, c'est de faire l'ingénierie sociale. Et je leur conseille à la limite de faire les 2, ainsi nous aurons tout pour eux quand le problème se posera. Et ils ont un recours : à un moment donné, s'ils estiment ou s'ils ont peur que le service... ils savent qu'ils pourront demander que leur dossier soit exposé devant vous.

Donc le système est bouclé. On ne laissera personne sans réponse.

Évidemment, il faut avoir les questions avant d'y répondre. Vous voulez qu'on donne les réponses avant d'avoir les questions.

Capitaine FROMENT.- Ma question n'était pas cela.

Colonel DELAIGUE.- C'est ma réponse.

Capitaine FROMENT.- Par rapport à l'encadrement des stages, quelle est la position du SDIS ?

Je repose à nouveau cette question, car habilement vous l'avez contournée.

Colonel DELAIGUE.- Nous attendons d'avoir les questions. Combien de personnes nous ont posé la question sur les encadrements de stage aujourd'hui ?

Madame CHARDIN.- 4 ou 5.

Colonel DELAIGUE.- 4 ou 5 personnes qui nous ont dit : « Si je pouvais en 2014 encadrer quelques stages... ».

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- « Encadrer quelques stages, cela résoudrait mon problème ».

Capitaine FROMENT.- Quelle est la position du SDIS à cet égard ?

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- On leur a dit : « Vous participerez à l'encadrement des stages » et nous avons joué avec le GFOR pour qu'ils encadrent les stages qu'ils n'encadraient pas avant.

Capitaine FROMENT.- Dans quelle mesure : un stage, 2 stages, 3 stages ? Sont-ils prioritaires ?

Colonel DELAIGUE.- Cela dépendra du nombre de demandes.

S'il y a 10 personnes qui viennent nous voir pour nous le demander, on s'occupera des 10 personnes qui ont pris le soin de venir nous voir.

Capitaine FROMENT.- J'ai bien compris.

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- La réponse que l'on a faite aux 4 à 5 agents qui ont demandé des encadrements de stage, les a satisfaits.

Colonel DELAIGUE.- Ils ne demandent pas d'en faire 50.

Capitaine FROMENT.- Quelle est l'estimation pour l'encadrement d'un stage ?

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Entre 600 et 700 euros par stage de 5 à 6 jours.

Adjudant DIARRA.- Ma position là-dessus : dans les cas particuliers, je ne m'opposerai pas quand la personne a des problèmes financiers, à ce qu'elle encadre un stage pour résoudre ses problèmes. Mais il ne faut pas que la formation, l'école, tourne essentiellement avec des agents de repos, parce que c'est un vrai métier et ce sont des heures. Je rappelle que la CGT est contre les heures supplémentaires. Nous faisons un travail pénible, et notre temps de travail est largement suffisant.

Maintenant, s'il y a quelques cas particuliers, que la personne va faire une formation, je suis prêt à donner mon accord et à fermer les yeux. Mais il ne faut pas que ce soit une généralité et que ce soient tous les anciens logés qui fassent tourner la formation.

Colonel DELAIGUE.- Nous sommes parfaitement d'accord avec cette remarque. D'ailleurs, je le dis devant le vice-président : la nouvelle école, il y aura globalement plus de formateurs permanents à l'école, parce que nous avons besoins de formateurs permanents à l'école. C'est d'ailleurs pour cela que l'on avait offert la possibilité aux agents soit d'aller aux CTA CODIS, soit d'aller à l'école. Donc je confirme cela. Pour autant, on ne peut pas baser la totalité de la formation sur des formateurs permanents. Donc on a de toute façon les deux leviers en permanence.

Adjudant DIARRA.- Il y a le formateur permanent et le formateur sur le temps de repos. Il faut faire attention que la formation ne tourne pas essentiellement sur des agents qui sont formateurs sur leur temps de repos. C'était ma remarque.

Colonel DELAIGUE.- Dont acte.

Monsieur CATELON.- Je voudrais insister : s'il y a un message à faire passer, c'est de dire aux agents qui sont concernés de prendre contact le plus vite possible avec la DRH.

Madame CHARDIN, vous avez passé toute une série d'appels au téléphone pour relancer les agents ?

Madame CHARDIN.- Pour les formulaires, nous en avons relancé 70.

Monsieur CATELON.- Il faut quand même être sérieux, quelque chose a été mis en place, nous sommes ouverts à la discussion.

Colonel DELAIGUE.- C'est maintenant que cela se joue.

Monsieur CATELON.- Ils n'ont pas voulu répondre au formulaire proposé, soit...

Capitaine FROMENT.- Comment cela, ils n'ont pas répondu ? 139 réponses.

Colonel DELAIGUE.- La moitié téléphonique quand même.

Monsieur CATELON.- Madame a rappelé les agents au téléphone, chez eux, etc.

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas marqué, parce que nous sommes gentils.

Aidez-nous, car c'est maintenant que cela se joue.

Monsieur CATELON.- Nous sommes au sein de la commission. Je vous dis cela, car nous sommes dans la confidentialité aussi.

Faites passer le message et dites-leur qu'ils prennent contact.

Capitaine FROMENT.- Il me semble qu'il y a 2 groupes : les agents qui ont déjà trouvé une solution. Donc ceux-là, qu'ils aillent voir le SDIS ou IDÉAL IMMOBILITÉS, ils s'en moquent.

Et ceux qui soit sont sûrs de rester ou soit disent : « Je vais peut-être rester ». Ceux-là doivent consulter IDÉAL IMMOBILITÉS ou voir la DRH. Mais consulter la DRH, je connais Madame CHARDIN et toutes ses compétences, pas de souci par rapport à cela, mais cela ne va-t-il pas surcharger la DRH ?

Lieutenant-colonel Alain COLLOT.- Non, nous sommes là pour cela.

Capitaine FROMENT.- Vous, SDIS, vous souhaitez qu'ils aillent voir la DRH pour constituer un dossier ?

Colonel DELAIGUE.- Cela ne mange pas de pain en tout cas.

Tout le monde n'est pas surendetté, etc. Il y a aussi des agents qui se posent tout simplement la question : « Qu'est-ce que je fais ? Je reste avec ma famille ou je trouve autre chose ? ». Ils se posent cette question.

Capitaine FROMENT.- Des agents nous ont dit : « Si je vais voir le SDIS, que va-t-il pouvoir faire ? Rien ». Ils en sont convaincus.

Maintenant, si on leur présente en disant : c'est un dégrossissage de dossier avant d'aller voir l'organisme d'ingénierie sociale.

Colonel DELAIGUE.- Ce sont 2 choses différentes, complémentaires.

Capitaine FROMENT.- C'est lié. Mais c'est surtout l'organisme d'ingénierie sociale qu'il faut qu'ils aillent voir ?

Colonel DELAIGUE.- Oui. De toute façon, s'ils veulent rester, c'est obligatoire. L'organisme de HLM ne les connaît pas s'ils ne sont pas passés à travers ce filtre-là.

Mais vous savez comme moi que les agents n'ont pas forcément une culture administrative poussée. Les statuts, les indices, etc., ils ne connaissent pas parfaitement cela. Ils le connaissent peut-être à travers vous, mais eux-mêmes, je n'en suis pas certain.

Donc c'est une occasion de refaire un point où ils en sont : le prochain échelon, le nouveau régime indemnitaire, ils l'ont ou pas, le prochain changement de grade, etc. Ils en profitent pour refaire aussi le point au 1^{er} janvier 2014 sur leur situation statutaire. Je trouve que cela participe aussi, me semble-t-il, à une meilleure connaissance du système. Cela ne peut pas faire de mal.

De plus, Magalie CHARDIN est particulièrement à l'écoute.

7. Calendrier de travail de la commission de suivi

Colonel DELAIGUE.- Aujourd'hui, ce que je vous propose, après on peut toujours faire plus si nécessaire, mais à mon avis c'est déjà un calendrier assez serré, nous avons bon espoir qu'au mois de décembre, avant les congés de Noël, notre organisme d'ingénierie sociale ait bien avancé. Donc nous vous proposons une réunion au mois de décembre.

Pour cet organisme, la proposition que je lui ai faite jeudi, c'est qu'il traite plutôt les agents site par site. J'ai proposé que l'on prenne les sites dans l'ordre où ils étaient les plus nombreux, soit : la Croix-Rousse, Gerland, Villeurbanne-Cusset, La Duchère, parce qu'il y a une problématique d'ensemble qui me paraît plus logique.

Là aussi, aidez-nous à dire aux agents qu'il faut absolument qu'ils prennent rendez-vous et qu'ils répondent à cet organisme-là.

Cela veut dire que déjà au mois de décembre, nous aurons le site de la Croix-Rousse, et peut-être un deuxième site qui sera fait.

Madame CHENKIER.- Cela va dépendre du nombre.

Colonel DELAIGUE.- On connaît le nombre.

Capitaine FROMENT.- Le calendrier de la phase d'enquête de l'organisme, c'est de mi-octobre à fin novembre.

Colonel DELAIGUE.- Non, c'est jusqu'en janvier.

Madame CHENKIER.- La phase d'enquête, dans le jargon de l'ingénierie sociale, c'est la phase de collecte : il voit les agents, collecte toutes les données, etc. Après, il analyse.

Capitaine FROMENT.- Qu'appelle-on la phase d'enquête ? C'est la phase de rencontre avec les familles ?

Madame CHENKIER.- La phase de rencontre, de demande de papiers, etc.

Capitaine FROMENT.- Fin novembre, ce sera terminé ?

Madame CHENKIER.- Globalement, mais ce n'est pas mathématique. C'est la phase où l'organisme rencontre les agents et collecte les données.

Capitaine FROMENT.- C'est pendant ce créneau-là qu'il faut que les agents rencontrent l'organisme ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Et nous rencontrons l'organisme cet après-midi.

Capitaine FROMENT.- Nous sommes déjà mi-octobre.

Madame CHENKIER.- Oui.

Capitaine FROMENT.- Cela va aller vite.

Madame CHENKIER.- Vous allez voir cet après-midi comment il va procéder. Normalement, il va contacter les personnes.

Colonel DELAIGUE.- Je vais écrire à tous les logés pour leur dire que Monsieur BERVILLER va prendre contact avec eux.

Madame CHENKIER.- Il va chez les agents, à leur domicile. Il peut y aller tôt le matin, tard le soir, même le week-end s'il le faut. Il a l'habitude.

Capitaine FROMENT.- Sur les 141, combien on dit d'accord pour consulter ?

Colonel DELAIGUE.- 104 obligatoires. Et les 37 autres, je leur écris.

Madame CHENKIER.- Maintenant, s'il faut 3 jours de plus, il y aura 3 jours de plus.

Colonel DELAIGUE.- Ce sera peut-être au mois de décembre.

Madame CHENKIER.- C'est prévisionnel.

Capitaine FROMENT.- Les 104 seront contactés automatiquement. La question porte sur les autres.

Colonel DELAIGUE.- Les autres, je leur écris.

Capitaine FROMENT.- Il y a urgence à se faire connaître.

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Lieutenant-Colonel Alain COLLOT.- Le directeur va leur écrire.

Colonel DELAIGUE.- Je vais écrire à tout le monde pour leur dire qu'ils vont être contactés et qu'il faut répondre vite.

Capitaine FROMENT.- Il faut que ceux qui n'ont pas coché la bonne case lisent bien dans le courrier qu'il y a urgence à contacter le SDIS pour dire qu'ils aimeraient rencontrer l'organisme.

Madame CHENKIER.- Monsieur Berviller, de l'organisme, travaille seul et il a un portable.

Colonel DELAIGUE.- Dans les 37, nous allons regarder ceux qui partent à la retraite, etc. On ne va pas leur écrire pour leur dire de contacter l'organisme.

Sergent JACQUET.- Il n'a pas de locaux pour recevoir les agents ?

Madame CHENKIER.- Si, il a des locaux, mais l'usage est d'aller chez les personnes.

Commandant CLERC.- Cela fait un timing de 3 par jour a minima pour répondre à l'objectif.

Madame CHENKIER.- C'est en moyenne une heure à une heure et demie par foyer.

Colonel DELAIGUE.- L'urgence du moment, je suis d'accord avec vous, dans les 2 mois qui viennent, c'est l'ingénierie sociale.

Il vous est proposé de faire une réunion de la commission vers la mi-décembre.

Ensuite, la proposition serait de faire une réunion intermédiaire au mois de février, 2 mois après, où là on peut dire qu'une grande partie des choses serait terminée. Et si jamais nous n'avons pas terminé, nous prévoyons une réunion de conclusion définitive en avril 2013. L'objectif étant d'avoir fini totalement le dossier à ce moment-là. Si on l'a fini un mois avant, on l'a fini un mois avant. On part sur des dates maximums de façon que les agents puissent prendre leurs dispositions au vu de ce qu'on leur propose.

Donc, oui, tout le monde peut venir à la DRH.

8. Questions diverses

Colonel DELAIGUE.- Le compte rendu, souhaitez-vous qu'il reste confidentiel ou qu'il soit diffusé ?

Capitaine FROMENT.- Quel est le type de compte rendu ?

Colonel DELAIGUE.- C'est un compte rendu intégral.

Capitaine FROMENT.- Il sera envoyé aux membres qui ont participé.

Colonel DELAIGUE.- Nous allons définir un secrétaire et un secrétaire adjoint :

Capitaine FROMENT.- Cela dépend du délai ? S'il est prêt à être diffusé dans 2 mois, cela ne présente pas beaucoup d'intérêt.

Colonel DELAIGUE.- Environ un mois.

Sera-t-il diffusé en diffusion générale ?

On pourrait convenir que lorsqu'on sera dans les affaires individuelles, on donnera un top. Et les affaires individuelles ne seront pas diffusées. Ce sera à part.

Adjudant DIARRA.- Cela se faisait initialement dans la commission logement pour des situations particulières. On mettait en off et cela restait confidentiel.

Capitaine FROMENT.- L'intérêt est de diffuser vite.

Colonel DELAIGUE.- D'accord. Donc nous partons plutôt sur une diffusion.

Capitaine FROMENT.- Après, la question est : quand le SDIS pourra-t-il le diffuser ?

Colonel DELAIGUE.- S'il est à la diffusion générale dans le mois qui vient, c'est bien. Si on peut faire plus vite, on fera plus vite. Il faut le faire signer, etc.

Lieutenant-Colonel Alain COLLOT.- Le secrétaire et le secrétaire-adjoint doivent le lire rapidement, faire leurs observations et faire remonter.

Colonel DELAIGUE.- Donc le plus vite possible. Il sera traité en urgence puis diffusé en diffusion générale.

Sergent JACQUET.- IDÉAL IMPOS, a-t-on un historique de cette société ? A-t-on assez de recul pour dire qu'elle est sérieuse ? Elle a été immatriculée le 24 février 2011. C'est une société jeune.

Madame CHENKIER.- C'est quelqu'un qui travaille dans ce domaine depuis 30/35 ans. C'est une question de reprise de société. C'est pour cela que la dernière société a été immatriculée récemment.

Si vous le souhaitez, son dossier de candidature est ouvert.

Colonel DELAIGUE.- Il est identifié chez les organismes ?

Madame CHENKIER.- Il est référencé auprès des opérateurs de logements sociaux. Il travaille avec Grand Lyon Habitat.

Capitaine FROMENT.- C'est une société qui a combien de salariés ?

Madame CHENKIER.- C'est quelqu'un qui travaille seul, mais il peut faire appel à d'autres personnes. C'est une petite société.

Capitaine FROMENT.- D'accord.

Sergent-chef OUANDIKA.- Une question que nous avons eu l'occasion de poser au directeur : nous vous avons fait la demande pour des agents qui souhaitaient être dans l'achat. Vous aviez dit que le SDIS ne pouvait pas se permettre d'être dans ces propositions mais que vous en feriez part aux bailleurs sociaux, pour savoir s'ils pourraient avoir une partie des logements. Vous ne vouliez pas entrer dans cette négociation mais vous deviez poser la question.

Colonel DELAIGUE.- Nous avons posé la question.

Bien évidemment, nous n'entrons pas du tout dans cette logique. Nous n'avons pas à intervenir là-dessus. A priori, les bailleurs, s'ils font cette opération, ne sont pas dans la logique d'un système de vente sur ces immeubles-là.

Après, dans le réseau des bailleurs, les agents qui restent dedans à un moment donné, il peut y avoir d'autres opérations où les bailleurs font des opérations d'investissement et de vente. Mais sur celles-là, il semble qu'ils ne soient pas dans cette logique-là.

Capitaine FROMENT.- Quels sont les bailleurs contactés et quels sont les calendriers ?

Colonel DELAIGUE.- A priori, Grand Lyon Habitat pour la Croix-Rousse, et l'OPAC du Rhône pour les 3 autres.

Capitaine FROMENT.- Et la consultation se fera sous quel mode ?

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas encore arrêté. Nous sommes en discussion sur un certain nombre de choses. Nous leur avons demandé d'avoir des procédures harmonisées entre les deux opérateurs afin de ne pas avoir des règles pour l'un et des règles pour l'autre. Que ce soit à peu près cohérent entre les deux. Ils nous ont dit qu'ils se connaissent. On est à peu près sur le même calendrier et les mêmes enjeux. Nous essayons de faire en sorte de ne pas avoir des règles trop différentes pour l'un ou l'autre.

Capitaine FROMENT.- Quel est le calendrier du SDIS par rapport à la vente définitive aujourd'hui ?

Colonel DELAIGUE.- 1^{er} janvier 2014.

Capitaine FROMENT.- Il n'y aura pas un conseil d'administration le 1^{er} janvier 2014 ?

Colonel DELAIGUE.- Nous sommes dans la logique de traiter le dossier des logés dans le calendrier évoqué. Après, l'idée est de pouvoir délibérer avant l'été sur la vente, c'est ce qui paraît logique, pour pouvoir la réaliser avant le 1^{er} janvier 2014. Sans avoir arrêté formellement le calendrier, c'est à peu près la tendance.

Capitaine FROMENT.- Il n'y aura pas de conseil d'administration avant la fin de l'année.

Colonel DELAIGUE.- Sur ce sujet-là ?

Capitaine FROMENT.- Sur la vente des logements ?

Colonel DELAIGUE.- Non.

Capitaine FROMENT.- C'est plutôt au premier semestre 2013 ?

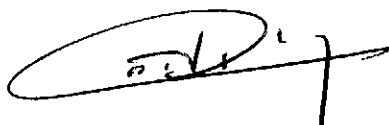
Colonel DELAIGUE.- Plutôt avant l'été 2013. On ne délibérera pas en 2012 sur le sujet.

D'autres questions ?

Monsieur CATELON.- Merci.

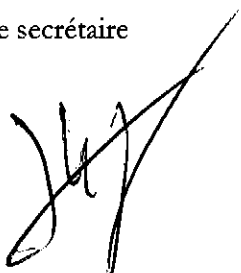
(La séance est levée à 11 h 08).

Le président de la commission



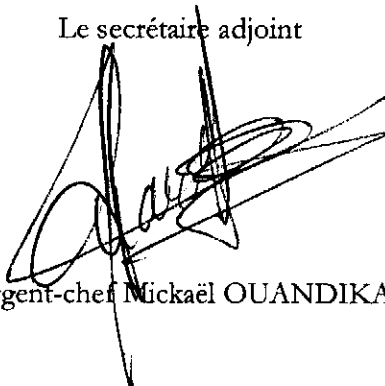
Monsieur Bernard CATELON

Le secrétaire



Sergent Jean-René JACQUET

Le secrétaire adjoint



Sergent-chef Mickaël OUANDIKA